

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2011

Présents : Mrs CHABERT, CHAZELLE, LABE, FESSY, MAGNIN, DARMET, DUREL, Mmes VIAL, LATOUR, PION, PAILLEUX, BENENCHIA, QUATREPOINT.

Absent excusé : Mr NICOLET.

CONVENTION AVEC LE CDG POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE :

La commune possède des archives depuis sa création. Certaines sont à conserver, d'autres n'ont aucune valeur. Ce travail de tri doit s'effectuer suivant des règles bien précises. Pour ce faire Monsieur le Maire propose de demander l'aide de l'archiviste itinérante du CDG pour la mise à disposition d'une personne compétente.

Une proposition a été envoyée en ce sens par le CDG (état des lieux + devis). Il convient de délibérer pour acter cette convention. Le coût total est de 726 € pour trois journées de travail.

POINT SUR LA SITUATION À L'ECOLE

Mr MEYRAUD, inspecteur de la circonscription, nous a informés que, pour l'instant, rien n'était décidé concernant une éventuelle fermeture de classe. L'administration de l'Éducation en est à l'étape du recensement des écoles qui entrent dans le « champ d'étude ». Saint-Jodard, comme d'autres écoles, entre dans le « champ d'étude ». La décision concernant les écoles où seront opérés les retraits de poste d'enseignant (24, pour le département de la Loire) sera arrêtée le 5 avril.

Concernant l'éventualité d'un regroupement pédagogique avec Pinay et Saint-Georges-de-Baroille, une rencontre entre les maires des trois communes et l'inspecteur de la circonscription, initialement prévue le 16 février, a été reportée au 23 février.

Une réunion avec les parents d'élèves, lundi 14 février, a permis de faire le point sur la question et de dissiper des malentendus. Dans l'option d'un regroupement pédagogique, la municipalité défendra prioritairement le maintien d'une classe maternelle à Saint-Jodard.

QUESTIONS DIVERSES

Question concernant l'entrepôt communal

Le Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest est locataire d'une partie de l'entrepôt communal, utilisé principalement pour du stockage de matériel appartenant au Syndicat.

En raison de l'état de vétusté de cet édifice, le Syndicat estime que des travaux sont nécessaires et indispensables pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

C'est la raison pour laquelle la commune est sollicitée pour faire connaître ses intentions quant aux travaux qu'elle pourrait éventuellement envisager.

Déjà engagée au sein du Conseil municipal, la réflexion quant au devenir de ce local doit se poursuivre dans les prochains mois, d'où une réponse différée au Syndicat.

.../...

.../...

Projet d'ouverture d'un hébergement touristique à tendance écologique

La commune a été saisie d'une demande concernant un projet d'hébergement de plein air sur l'ancien terrain de camping. Ce projet s'inscrit dans une démarche écotourisme avec implantation d'hébergements insolites (yourtes, tipis, structures de type chalet ou mobil home, activités ludiques pour les enfants...). Une rencontre a déjà eu lieu avec l'initiateur de ce qui n'est pour l'instant qu'un avant-projet. D'autres rencontres sont prévues avec des représentants du Conseil Général, de la Communautés de communes, du CCI de Roanne, ainsi que de l'Office de Tourisme de Panissières, en vue de déterminer la faisabilité de ce projet.

Sentiers des bords de Loire entre Forez et Roannais

Une rencontre est programmée le 1er mars à Bully pour travailler en atelier par boucle : mise en valeur du patrimoine, le matin, et travail de balisage l'après-midi. Mmes Latour et Vial participeront à cette rencontre.

Autorisation de pénétration dans les propriétés publiques ou privées

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du préfet de la Loire, en date du 16 février 2011, autorisant les agents de l'Institut Géographique National à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées sur le territoire des communes du département, afin de procéder aux opérations de géodésie, de nivellement, de stéropréparation, de levé ou de révision des cartes et à l'installation de repères ou bornes. Le texte de l'arrêté est à l'affichage.

Problème lié à la traversée des voies à St-Jodard lorsque deux trains s'arrêtent simultanément dans cette gare

A certaines heures les trains font leur arrêt en gare, dans les deux sens, presque au même moment. Les voyageurs qui n'arrivent pas avec assez d'avance ne peuvent traverser et lorsque le premier train qui gêne la traversée des voies est parti, il est trop tard pour monter dans l'autre.

Ayant été informé de cette situation et considérant qu'elle peut présenter un danger pour les usagers, Monsieur le Maire a saisi les services de la SNCF.

Monsieur le Maire a donné lecture de la réponse qui lui a été faite par le directeur de la ligne Saint-Etienne/Roanne : Cette situation est due au cadencement mis en place en décembre dernier, qui a permis, à la demande des utilisateurs du train, de bénéficier d'une amélioration du temps de parcours de 5 à 10 minutes, selon les trains, sur la ligne St-Etienne – Roanne. La SNCF est en train d'étudier les différentes possibilités qui permettraient d'éviter les traversées "sauvages" des voies, dues au stationnement de ces trains croiseurs. Une réponse devrait être apportée, dès aboutissement de cette étude, dans les prochaines semaines.

Tous les membres présents ont signé au registre.